



COMMUNE D'ARDES SUR COUZE COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 février 2021

Présents : Mmes Allezard, Anglaret, Buffay, Momplot, Pinot MM Bafoil, Barthomeuf, Brun, Dupin, Falcimagne, Finaud, Michalon, Therme, Vaurs.

Absents excusés : Mme Jourdan.

Pouvoirs : C Jourdan à C Momplot

Secrétaire de séance : Mme Isabelle ALLEZARD

Ordre du jour :

- Terrain - Voirie
- API Révision des statuts et CLECT
- Travaux subventions
- Finance - Adhésion petite ville de demain
- Points divers

VENTE LOT N° 8 LOTISSEMENT DE TEYDE

M. et Mme FERNANDES Vincent se sont portés acquéreurs du lot n° 8, cadastré A1025 sis au lotissement de Teyde d'une superficie de 961 m² au prix de 37 €/m². Le Conseil Municipal après en avoir délibéré autorise le Maire à procéder à la vente du lot n° 8 du lotissement de Teyde à M. et Mme FERNANDES Vincent au prix de 37 €/m², frais d'acte et d'enregistrement en sus à la charge de l'acquéreur. Maître Matthieu MANGON est chargé de rédiger l'acte.

DEMANDE ACQUISITION SUR DOMAINE PUBLIC A POUDAIN

M. et Mme CROS, nouveaux propriétaires à POUDAIN souhaitent acquérir une partie (environ 15 m²) du domaine public communal jouxtant leur propriété. Située entre deux bâtiments et un terrain leur appartenant, cette acquisition leur permettrait de clôturer leur propriété. Jacques THERME rappelle que pour pouvoir vendre une partie du domaine public de la commune il est nécessaire de le déclasser en terrain communal privé. Cette opération n'aura lieu qu'après l'établissement d'un document d'arpentage. Il propose aux membres du conseil de reprendre contact avec M et Mme CROS pour les informer des démarches nécessaires à cette transaction, de leur rappeler que les frais d'actes, en l'occurrence géomètre et notaire seront à leur charge. Après leur accord, un document d'arpentage sera établi et la procédure de déclassement et reclassement sera lancée dès qu'un numéro de cadastre aura été attribué à la parcelle nouvellement créée.

NUMEROTATION VOIRIE

Monsieur et Madame BLANC Maurice demandent, suite à la construction de leur résidence principale sur la parcelle A 197 au Colombier que leur soit attribué un numéro de voirie. Après en avoir délibéré le conseil propose d'attribuer à la propriété de Monsieur et Madame BLANC le numéro de voirie suivant : 9 Route du Colombier.

AGGLO PAYS D'ISSOIRE

Révision des statuts de la communauté d'Agglomération « AGGLO Pays d'Issoire »

Les membres du conseil ont pu prendre connaissance du projet de modification des statuts de l'Agglo Pays d'Issoire joints en annexe de la convocation du conseil municipal. La commune prend acte des modifications apportées (nouvelles compétences en urbanisme, pour les eaux pluviales, sur la création d'une cuisine centrale, accompagnement ou soutien au développement d'offre de formation professionnelle, l'aide aux projets photovoltaïques, la création de brigades vertes, mutualisation d'achats) et valide le coté non obligatoire des nouvelles décisions. Robert FALCIMAGNE souhaite des précisions sur la compétence urbanisme, craignant que la commune ne soit plus décisionnaire sur son territoire. Christine MOMPLOT rappelle que la commune d'Ardes est soumise au règlement national d'urbanisme et qu'elle n'est pas concernée par cette compétence de l'API.

Validation Rapport CLECT

Considérant le périmètre des charges transférées au 1^{er} janvier 2020, résultant des nouveaux statuts communautaires, arrêté par la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) ; Vu le rapport définitif de la CLETC d'API du 17 décembre 2020 ; Le Conseil Municipal après en avoir délibéré valide le rapport définitif de la CLECT d'API du 17.12.2020, statuant sur le poids des charges transférées au 1^{er} janvier 2020.

TRAVAUX –SUBVENTIONS

Acquisition radars pédagogiques

Richard FINAUD présente le projet de d'acquisition et de mise en place de 2 radars pédagogiques pour sécuriser la traversée du Bourg. Suite à la réunion de la commission travaux, le choix de radars solaires est retenu, puisqu'avec les coupures nocturnes de l'éclairage public, le temps de rechargement sur l'éclairage public ne serait pas suffisant. L'option radar mobile est aussi abordée. Constatant des écarts de prix conséquents Jean Luc BRUN a pris contact avec des communes utilisant les radars les moins onéreux et les retours sont positifs. Richard FINAUD rappelle que le positionnement de ceux –ci sera réalisé en accord avec la Division Routière Départementale, et que la commune va déposer une demande d'aide financière au titre des amendes de polices. Trois devis sont proposés :

VERNET BOSSER	9 000.00 € HT
TRAFFIC	2 680.00 € HT
WORLDPLAS SIGNALISATION	4 817.64 € HT

Après étude des trois propositions à l'unanimité le conseil municipal décide de valider le devis de l'entreprise TRAFFIC pour un montant de 2 680.00 € HT.

Demande subvention « Amendes de police »

Considérant la vitesse excessive de certains automobilistes dans la traversée du bourg et afin d'améliorer la sécurité des usagers, l'acquisition de radars pédagogiques a été validée par le conseil municipal.

Richard FINAUD s'est rapproché des services du département et informe que la commune peut bénéficier d'aide financière dans le cadre des amendes de polices. L'aide accordée annuellement pour l'acquisition de radar pédagogique fixée à 2 850 .00 € est proportionnelle au nombre d'habitants des communes. Pour Ardes le taux est fixé à 50 % du montant soit 1 425.00 €. A l'unanimité le conseil municipal décide de solliciter l'aide financière d'un montant de 1 425.00 € du conseil départemental dans le cadre des « amendes de police » et autorise le Maire à signer tout document nécessaire à cette opération.

ADHESION PETITE VILLE DE DEMAIN

Jacques THERME rappelle aux membres du conseil le dispositif d'aide Petite Ville de demain pour lequel la commune a été retenue avec d'autres communes de l'Agglo Pays d'Issoire suite à une candidature groupée. Cette convention engage les collectivités bénéficiaires à élaborer et à mettre en œuvre un projet de territoire expliquant une stratégie de revitalisation. Dans un délai de 18 mois maximum à compter de la date de signature de la présente convention, le projet de territoire devra être formalisé notamment par une convention d'ORT. Cette convention sera effective à la date de sa signature par l'Etat, les représentants des

collectivités territoriales et de leurs partenaires. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré autorise le Maire à signer la convention d'adhésion petites villes de demain ci-jointe.

RESTITUTION RETENUE DE GARANTIE

Dans le cadre du marché « Aménagement de la Place du Foirail » l'entreprise MSB titulaire du lot n° 2 (Serrurerie) pour un montant de 41 604.50 € HT (Marché + avenant n°1) s'est vu appliquer une retenue de garantie d'un montant de 2 496.27 €. Vu l'ordre de service datant du 22/10/2018, et considérant que le Procès-Verbal de réception des travaux a été signé par l'entreprise et le Maître d'œuvre le 14/10/2019 et par le Maire d'Ardes sur Couze le 15/10/2019. La commune a demandé à la trésorerie de restituer la retenue de garantie à l'entreprise. Cette restitution n'a pu avoir lieu suite à non notification de délais dans le marché de travaux. Considérant que l'entreprise a achevé les travaux pour lesquels elle était missionnée, le Maire propose au conseil municipal d'autoriser le trésor public à restituer la retenue de garantie d'un montant de 2 496.27 € à l'entreprise MSB, LEVASSEUR Gérald, Avenue de Jumeaux 63570 BRASSAC LES MINES. Accord du conseil.

REMBOURSEMENT FRAIS INSCRIPTION MME BEAUVERT

Monsieur le Maire rappelle le recrutement de Madame BEAUVERT Catherine depuis le 1^{er} juin 2018 dans le cadre d'un contrat aidé afin d'assurer les fonctions d'Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles (ATSEM). Cet emploi est un contrat d'aide à l'insertion destiné aux personnes particulièrement éloignées de l'emploi, en raison de leur défaut de formation ou de leur origine géographique. Il comporte des engagements réciproques entre le bénéficiaire, l'employeur et les pouvoirs publics, susceptibles de permettre une insertion durable dans la vie professionnelle. Madame BEAUVERT après avoir obtenu le CAP petite enfance fin 2019 souhaite préparer le concours d'ATSEM. Elle a d'ores et déjà engagé les démarches auprès du centre de formation à distance du CNED et formalisé son inscription par le règlement de celle-ci pour un montant de 450.00 €. Jacques THERME précise que c'est bien entendu à la collectivité de financer cette formation et demande au conseil de bien vouloir délibérer pour rembourser Madame BEAUVERT. Accord du conseil.

MOTION DE SOUTIEN TRESORERIE DE JUMEAUX

Dans un courrier du 05 novembre 2020, le Directeur Départemental des Finances Publiques, a annoncé la fermeture de la Trésorerie de JUMEAUX à compter du 1^{er} septembre 2021. La gestion financière et comptable de l'ensemble des communes dépendant de la Trésorerie de Jumeaux sera transférée à Issoire. La Trésorerie de Jumeaux fournit à la population concernée, un service de proximité au quotidien. Cette fermeture aura pour conséquences :

- L'éloignement d'un service de base, obligeant le contribuable à se déplacer toujours plus loin,
- La perte d'un service public majeur
- L'oubli des territoires ruraux
- Engorgement de la Trésorerie d'Issoire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, désireux de préserver un service public de proximité demande le maintien de la Trésorerie de JUMEAUX en tant que site de proximité financé par l'Etat.

QUESTIONS DIVERSES

Commission animation : La commission animation réunie par Isabelle ALLEZARD déplore l'impact du covid19 sur la vie des associations. Devant la difficulté à organiser une réunion de toutes les associations afin d'établir un calendrier des manifestations, un courrier sera adressé à chacune d'entre elles. L'association « La Saint-Simon » a d'ores et déjà prévu de reconduire la fête des chars fleuris le weekend du 1^{er} août si le contexte sanitaire le permet. Le retour des marchés du vendredi soir est aussi envisagé.

Association Biodiv' Educ : Un peu à l'étroit dans l'ancien local presse de la rue du Commerce, les membres de l'association Biodiv'Educ ont visité les locaux de l'ancienne perception. Jacques THERME précise que peu de travaux sont nécessaires à ce transfert et que la salle des archives communales située à l'arrière restera accessible.

Sectionnaux : Encore quelques ajustements et une demande de confirmation aux ayants droits concernés sur les parcelles de sectionnaux exploitées et des conventions de pâturages seront établies.

Parcours Ardes : Après avoir pris contact avec Myriam BAYOL de L'API, Christine MOMPLOT informe de la création d'un nouveau panneau sur le circuit, il semble judicieux de mentionner les atouts de la rue de la côte avec notamment les deux anciennes portes situées à ses extrémités. Christine JOURDAN s'associera à cette nouvelle création.

L'utilisation des anciens supports d'Ardes Communauté est actée et des devis pour l'élaboration des panneaux vont être demandés. Tout doit être finalisé pour la nouvelle saison estivale.

Suivi travaux et opérations en cours :

- Les travaux de mise en place du columbarium doivent débuter courant mars.
- Le curage des fossés de Planove a été effectué.
- Un constat d'assurance a été dressé suite à la dégradation de la barrière détériorée devant le salon de coiffure « La belle histoire ».
- Attribution de la subvention « Bonus relance » sollicitée pour le mur du cimetière

Conseil municipal des jeunes : Pour donner la parole aux 8 – 18 ans l'équipe municipale a décidé lors de sa réunion précédente de mettre en place un « conseil municipal des jeunes ». Florence BUFFAY propose aux membres du conseil qui le souhaitent de s'associer à la mise en place de celui-ci. Un courrier présentant les grandes lignes du projet sera adressé aux membres du conseil.

Composteurs : Richard FINAUD a rencontré un représentant du SICTOM dans l'optique de la mise en place de composteurs collectifs. Il rappelle l'obligation faite aux communes à l'horizon 2025 de disposer d'une solution de tri pour ses déchets alimentaires. L'installation d'un composteur à proximité du restaurant scolaire associerait les plus jeunes aux bons gestes.

Concours Départemental SALERS 2022 : Dominique BAFOIL annonce l'accord du Syndicat des éleveurs Salers du Puy de Dôme pour l'organisation à Ardes du concours départemental Salers 2022.

La séance est levée à 21 h.